

---

---

<b>CESER</b>	<b>: 23 septembre 2013</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>: 01</b>
<b>Document</b>	<b>: Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?</b>
<b>Thème</b>	<b>: Décrochage scolaire</b>
<b>Orateur</b>	<b>: Robert JESTIN</b>

---

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

La Bretagne a un taux de réussite aux examens dont nous pouvons nous satisfaire pleinement. Ce taux de réussite est à mettre en corrélation avec les efforts réalisés par les différents acteurs pour offrir aux jeunes des conditions d'études optimales. Cependant, cette satisfaction ne doit pas nous faire minorer la gravité du décrochage scolaire. Dans un environnement d'excellence, l'échec est encore plus mal vécu comme le soulignent différentes études.

Selon un chiffrage du Boston Consulting Group<sup>1</sup>, un jeune qui quitte le système scolaire sans diplôme coûtera à la société environ 230 000 euros de plus qu'un jeune diplômé au cours des quarante ans de sa vie active. Soit plus de 30 milliards d'euros de surcoût pour la collectivité, par cohorte annuelle de décrocheurs. Au-delà du coût pour la collectivité, le décrochage scolaire est un drame individuel, puisqu'en France la formation initiale détermine fortement le parcours professionnel et social. Le décrochage scolaire est donc souvent le début d'un décrochage social. Enfin, rappelons que le milieu universitaire est également touché par un taux d'échec en première année qu'il ne faut pas minorer.

Ainsi, il nous semble important de déceler le plus en amont possible les difficultés rencontrées par les jeunes et de penser leur orientation sur le long terme.

Nous souscrivons à la nécessité de lutter efficacement et durablement contre le décrochage scolaire et d'offrir aux jeunes une entrée réussie dans le monde professionnel.

En ce sens, nous soutenons toute proposition susceptible de favoriser un meilleur accompagnement des jeunes vers la vie professionnelle via une meilleure connaissance du monde de l'entreprise et saluons l'ensemble des propositions mentionnées dans le rapport. Nous insistons sur deux vecteurs de lutte contre ce phénomène de décrochage :

#### 1) L'information et l'orientation d'abord

La lutte contre le décrochage scolaire passe par l'information, la connaissance des filières et le renforcement des voies d'insertion professionnelle. Ainsi pour mieux favoriser l'orientation des jeunes vers les voies de réussite correspondant aux aspirations de chacun, nous pensons qu'il faut poursuivre les actions de rapprochement entre les mondes scolaires et professionnels pour permettre aux jeunes de mieux comprendre les métiers auxquels leurs études les préparent et l'environnement dans lequel ils travailleront demain.

---

<sup>1</sup> Les échos « Décrochage scolaire, décrochage de la dette : même combat », 4 septembre 2013

Dans ce but, les échanges entre établissements scolaires et entreprises doivent être développés, sous la forme de visites et de stages, notamment pour les élèves de collège et lycée. La Région peut y contribuer en soutenant les efforts de communication vers les scolaires sur ces initiatives.

Parallèlement, l'information sur les métiers doit être renforcée dans les dispositifs d'orientation. Les CCI y contribuent massivement à travers les CFA. Leur contribution pourrait être meilleure dans le cadre du service public de l'orientation.

## 2) La valorisation de l'apprentissage ensuite

L'apprentissage constitue une voie d'insertion professionnelle qualifiante précieuse : je rappelle à cet égard que 80% des apprentis sont embauchés durablement à l'issue de leur formation. L'apprentissage apporte qualification professionnelle et insertion et représente à ce titre une réelle solution au décrochage de jeunes. Il ne faut pas à ce sujet, confondre, rupture du contrat de travail et décrochage comme le souligne le GREF. La rupture du contrat ne correspond pas à des ruptures de formation.

Alors que l'objectif de 500 000 apprentis est affiché par le Président de la République, l'environnement de l'apprentissage doit être sécurisé, pour les apprentis comme pour les entreprises les accueillant. Des décisions récentes de l'Etat et de la Région ont jeté un doute sur la volonté des acteurs publics de soutenir cet effort, réservant aux seules Très Petites Entreprises le bénéfice des indemnités aux employeurs d'apprentis.

En conclusion, les acteurs patronaux soulignent l'intérêt de l'apprentissage comme moyen d'éviter le décrochage scolaire, en valorisant l'apprentissage comme mode d'acquisition de compétences et d'insertion professionnelle et en l'intégrant comme choix volontaire et non de filière par défaut.

Je vous remercie de votre attention.